



Réunion communautaire au Kenya, à laquelle participent les peuples autochtones et les communautés locales

DETTE, DÉPLACEMENT ET PERTE DE BIODIVERSITÉ

évaluation des impacts de l'initiative
chinoise «la ceinture et la route» sur
le genre, l'environnement et les
droits humains

SEP 2023

Écrit par Allie Constantine

Edité par Ismail Wolff

Mise en page et conception de Chithira Vijayakumar

Traduction de Megan Morrissey, Rachel Babin, Gaëlle Le Gauyer





Ce rapport expose les impacts des projets d'infrastructure financés par la Chine sur les droits humains et l'environnement au Kenya, en Indonésie et en Argentine, en mettant l'accent sur les femmes dans toutes leurs diversités. Ces projets font tous partie de l'initiative « la ceinture et la route » (Belt and Road Initiative, abrégé en anglais sous le sigle BRI), une stratégie de développement mondial extrêmement ambitieuse menée par la Chine, qui vise à promouvoir la connectivité et la coopération économique entre les pays participants. Grâce à des études de cas portant sur des projets menés dans ces trois pays, ce rapport démontre les considérables effets néfastes de la mise en œuvre de la BRI sur les droits humains et l'environnement.

En premier lieu, le rapport met en évidence les répercussions des projets de la BRI sur les droits humains, et plus particulièrement pour les femmes dans toutes leurs diversités. Il examine les dynamiques de pouvoir inégales et les structures sociales qui exacerbent les inégalités entre les genres, entraînant des violations des droits des femmes. Les recherches révèlent des cas de déplacement forcé, de violence fondée sur le genre et d'autres violations des droits, en particulier à l'encontre des communautés autochtones et locales. Le rapport révèle également l'accès limité et inégal aux opportunités économiques offertes par ces projets de développement, des processus de consultation inadéquats et des garanties insuffisantes pour les droits des femmes lors de la planification et de l'exécution des projets. En outre, les normes culturelles, les pratiques discriminatoires et l'absence de politiques tenant compte de la dimension de genre marginalisent encore davantage les femmes, en particulier celles qui appartiennent à des communautés vulnérables et souffrant d'exclusion.

En second lieu, le rapport met en lumière les impacts environnementaux des projets de la BRI. Il répertorie les dommages écologiques massifs causés par le développement d'infrastructures à grande échelle, notamment la déforestation, la destruction d'habitats, la pollution de l'eau et l'augmentation des émissions de carbone. Ces conséquences environnementales ont des répercussions considérables sur les communautés locales, la biodiversité et le climat mondial. En tant que protagonistes de la gestion des ressources naturelles et du bien-être des ménages, les femmes sont touchées de manière disproportionnée par la dégradation de leur environnement.

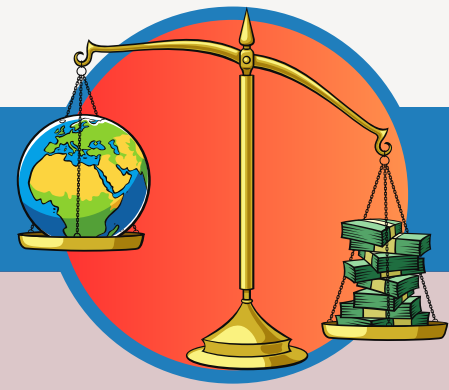
Les recherches du rapport soulignent également l'interdépendance entre les droits humains et les préoccupations environnementales. Il souligne l'importance d'adopter une approche tenant compte de la dimension de genre et fondée sur les droits lors de la planification, la mise en œuvre et le suivi des projets de la BRI. Cela signifie notamment inclure les femmes et les autres personnes concernées dans les processus de décision, réaliser des études d'impact sur l'environnement et le genre, promouvoir des moyens de subsistance durables pour les communautés touchées et garantir l'accès à la justice et à des voies de recours en cas de violation des droits.



Des élèves de l'école primaire Eor-Ewaso, dans le comté de Narok, au Kenya, exécutent une chanson et une danse sur l'importance de la protection de l'eau et des arbres dans la communauté. Photo par Jeanette Sequiera

Le rapport propose des recommandations politiques pour relever les défis identifiés, à partir des résultats obtenus. Il appelle à renforcer la coordination et la coopération entre les parties prenantes, notamment entre le gouvernement chinois, les gouvernements des pays d'accueil, les organisations de la société civile et les institutions internationales. Le rapport préconise la prise en compte des principes de justice en matière de genre, de droits humains et de durabilité environnementale dans le cadre de la BRI et dans les lignes directrices spécifiques à chaque projet. En outre, il insiste sur la nécessité d'initiatives de renforcement des capacités, de partage des connaissances et de mécanismes de suivi pour mettre en œuvre ces recommandations de manière efficace.

En résumé, ce rapport de recherche offre une vue d'ensemble des impacts sur les droits humains et l'environnement de l'initiative chinoise « la ceinture et la route » et ses projets d'infrastructure au Kenya, en Indonésie et en Argentine. Il met en évidence le caractère urgent d'une approche holistique et inclusive pour répondre aux préoccupations des femmes dans toutes leurs diversités et atténuer les conséquences négatives sur les droits humains et l'environnement. En adoptant les recommandations politiques proposées, les parties prenantes peuvent œuvrer pour que les projets de la BRI contribuent au développement durable, à la justice de genre et à la protection des droits humains et de l'environnement.



Dans un monde aux prises avec les répercussions d'un développement injuste et inégal et de crises multiples, nombreuses sont les solutions proposées pour préserver notre avenir de la dévastation. Dans cette course mondiale aux infrastructures et aux technologies, la Chine s'efforce d'être à l'avant-garde du changement. L'initiative « la ceinture et la route » est le projet d'investissement monumental avancé par la Chine pour transformer le commerce et le transport. Elle englobe divers projets d'infrastructure couvrant les réseaux de transport, la connectivité numérique, et plus encore, avec plus de 149 pays associés en 2022. Depuis 2019, la Coalition mondiale des forêts (Global Forest Coalition, GFC) s'est activement engagée dans l'étude de la face cachée de la BRI. Dans la continuité de nos recherches précédentes, ce rapport se concentre sur l'influence négative des projets de la BRI au Kenya, en Indonésie et en Argentine, en soulignant le large éventail d'impacts négatifs, en particulier ceux qui affectent les femmes dans toutes leurs diversités, les Peuples Autochtones et les communautés locales, les droits humains et l'environnement. En fin de compte, la question qui se pose est la suivante : la BRI est-elle bénéfique ou est-elle un rouage de plus, dans un système de fausses solutions et de projets lucratifs qui continuent de nuire aux plus vulnérables ?

Notre étude s'appuie sur un large éventail de sources secondaires, notamment des articles universitaires, des rapports et des documents officiels. Malgré les limites inhérentes au fait de se baser uniquement sur des données existantes, nos conclusions apportent des preuves irréfutables quant aux conséquences néfastes des projets de la BRI au Kenya, en Indonésie et en Argentine. En signalant les lacunes et les limites de l'approche utilisée, nos recherches témoignent de la nécessité de procéder à des évaluations plus approfondies et spécifiques à chaque contexte, afin d'orienter les développements futurs.

Il est important de reconnaître les limites inhérentes aux recherches sur la BRI, notamment les biais très répandus dans les discours occidentaux et le manque d'informations communiquées en anglais directement par la Chine. Nous nous efforçons de présenter des informations impartiales et de donner la parole aux voix sous-représentées, révélatrices de tendances plus générales. Malgré ces contraintes, telles que la difficulté de prévoir les résultats des projets à venir ou récemment achevés, notamment en raison du manque de transparence concernant les investissements et les impacts des projets, notre objectif est d'informer et d'inspirer de futures recherches sur les impacts considérables subis par les communautés vulnérables. En outre, le lien complexe entre le développement des infrastructures, les relations sociopolitiques, les projets de construction nationale et les luttes de pouvoir entre les superpuissances internationales justifie le scepticisme à l'égard des intentions d'un État qui cherche à étendre son champ d'action. Il est donc essentiel de comprendre comment les effets néfastes de ces projets affectent de manière disproportionnée les communautés vulnérables tout en bénéficiant principalement aux privilégiés, d'autant plus quand les États coopèrent et s'investissent pleinement dans la collaboration avec la Chine aux dépens de leur population. Enfin, il

est essentiel de reconnaître que les États ne représentent pas l'ensemble de leur population et que les actions d'un État ne doivent pas être attribuées aux peuples qu'il gouverne.

Le manque d'analyses sur le genre

Les impacts de la BRI en termes de genre sont depuis longtemps un sujet de préoccupation, mais malgré une prise de conscience croissante, les progrès réalisés pour remédier à ces disparités restent insuffisants. Comme GFC l'a fait remarquer dans une étude de 2022, les analyses des impacts genrés des projets de la BRI manquent toujours. La situation reste inchangée, et des évaluations d'impact complètes sur comment la BRI affecte les femmes dans toutes leurs diversités doivent encore être incorporées. Pour rappel : la Chine est signataire de traités onusiens fondamentaux en matière de droits humains, tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), et l'un des États qui ont proposé l'Objectif de développement durable n°5 des Nations Unies sur « l'égalité des genres ». On s'attendrait donc à ce qu'elle fournisse des données sur les impacts genrés de ses projets dans le cadre de la BRI. Cependant, les rapports sont rares et il y a des lacunes importantes en matière de compréhension. L'analyse est d'autant plus complexe que la Chine en tant qu'État n'est pas la seule à financer les projets de la BRI. Étant donné que de nombreux projets sont financés par des banques chinoises ou par le secteur privé, les informations relatives aux impacts en général ne sont pas rendues publiques.

Des études et publications antérieures, y compris le rapport publié en 2019 par GFC et des recherches récentes sur les matières premières sans déforestation, ont mis en évidence les effets néfastes d'un commerce de matières premières dominé par les hommes, notamment son impact sur les forêts et les conséquences disproportionnées sur les femmes du monde entier. Ces informations nous aideront à comprendre les contextes nationaux dans les régions que nous examinerons ci-après et nous permettront d'appliquer ces informations cruciales à d'autres contextes non étudiés. Il ne fait aucun doute que les femmes subissent les effets négatifs de ces projets, et le fait de pouvoir cartographier les impacts précis permettrait d'obtenir les informations nécessaires pour atténuer ces répercussions.

Pour l'avenir, nous insistons sur le fait que des efforts de recherche continus sont nécessaires pour comprendre et traiter les disparités de genre au sein de la BRI. Sans une recherche approfondie, les disparités de genre et les impacts négatifs liés au genre se perpétueront. L'extractivisme, en particulier, continue de nuire aux femmes et d'exploiter les terres, et la violence à l'encontre des femmes et des personnes de genres divers est étroitement liée à la violence envers la terre. En mettant en lumière les expériences de femmes dans toutes leurs diversités au sein des différents projets de la BRI et en analysant les implications socio-économiques et environnementales plus vastes, nous pouvons plaider en faveur de politiques et de pratiques qui intègrent le genre, impératives pour assurer la justice de genre.



Réunions de consultation des femmes de la communauté Olulunga, discutant du rôle, des droits et des besoins des femmes en matière de conservation communautaire dans le comté de Narok. Photo par Jeanette Sequiera



Animaux sauvages broutant près des fermes de la communauté de Kimintet, où les gens coexistent avec les animaux sauvages. Photographie : Edna Kaptoyo, Indigenous Information Network (IIN)

ÉTUDE DE CAS : KENYA



Le Kenya participe à plusieurs projets de la BRI, mais l'un d'entre eux illustre plus particulièrement les problèmes posés par ces derniers. Le projet Standard Gauge Railway (SGR) est un système de transport ferroviaire et le projet de développement d'infrastructure le plus important du Kenya indépendant. La première phase a été achevée en 2017, une autre en 2019, et le reste est en cours de développement ou reporté. Le projet est partiellement financé par des banques chinoises (le principal bailleur de fonds étant China Road and Bridge Corporation) et par le gouvernement du Kenya. Il vise à relier Nairobi à la ville côtière de Mombasa et à traverser l'Ouganda et d'autres pays d'Afrique de l'Est. Le gouvernement kényan s'est engagé avec enthousiasme dans sa construction, citant ce projet comme faisant partie de son plan 2030 pour devenir un pays industrialisé à revenu intermédiaire. Certains tronçons sont achevés, d'autres non, mais la viabilité économique est souvent remise en question et l'on craint que les recettes ne couvrent pas les coûts. De plus, des études montrent que le projet a été la cause de davantage d'inégalités et de problèmes liés aux droits humains, et des préoccupations relatives à l'environnement ont également été documentées.

Les expériences historiques de la colonisation et des systèmes ferroviaires au Kenya ont laissé des séquelles. Une étude a examiné en profondeur les opinions sur le terrain, recueillant les propos d'un membre d'une communauté : « Nos ancêtres pensaient que le chemin de fer était un serpent de fer qui venait les coloniser. Le SGR est identique. À l'époque, c'étaient les Britanniques, aujourd'hui ce sont les Chinois. L'histoire se répète ». L'étude souligne que ce projet pourrait contribuer à la « hantise impérialiste » dont les infrastructures ferroviaires font encore l'objet. Malgré les liens complexes entre le Kenya, la Chine et la mondialisation néolibérale, de nombreuses opinions craignent que la Chine soit impliquée dans le néocolonialisme. Ces inquiétudes sont dues au fait que, depuis 2021, 20,5 % de la dette extérieure du Kenya a été contractée auprès de banques chinoises et du gouvernement chinois. Les investissements à grande échelle accentuent les disparités socio-économiques et les personnes les plus vulnérables sont les plus touchées par ces problèmes.

Le Kenya agit-il dans l'intérêt de sa population en matière de développement et de mise en œuvre de la BRI ? Les rapports de la Chine indiquent que sa construction a créé 46.000 emplois pour les Kényans et a permis une croissance économique substantielle. Toutefois, cette étude montre que seuls les groupes privilégiés disposant de ressources financières (qui ne représentent que 0,1 % de la population) ont bénéficié de ces avantages, tandis que les groupes défavorisés ont été confrontés à des difficultés économiques croissantes. L'étude a révélé que les populations kényanes des zones rurales, en particulier, affirment que le tracé ferroviaire a un impact direct sur leur mobilité et leur accès aux ressources vitales, à leur famille et à leur communauté, ce qui les pousse souvent à migrer vers Nairobi.



Femmes autochtones Rendille lors d'une réunion du CCRI. Photographie : Edna Kaptoyo, Indigenous Information Network (IIN)

Impacts en termes de genre

Les droits humains et les conséquences économiques négatives sont particulièrement significatifs pour les femmes, qui subissent indubitablement le poids de ces changements. Selon l'ONU, 80 % des femmes kényanes vivent dans des zones rurales. Avant la construction du SGR, le transport était déjà un problème pour les personnes économiquement marginalisées, quel que soit leur genre, en raison du manque d'infrastructures et d'accès aux fonds nécessaires pour bénéficier des transports publics. Si le chemin de fer empiète sur les capacités des communautés rurales à accéder aux ressources, cela aura un effet dévastateur pour de nombreuses activités menées par les femmes rurales, telles que la collecte de bois, de nourriture, de remèdes et d'eau. Ce phénomène peut se manifester de multiples façons, mais l'examen d'études antérieures permet de tirer quelques conclusions. Par exemple, au Kenya, les femmes sont généralement chargées de la collecte de l'eau et des matériaux combustibles et sont responsables de la majorité des travaux agricoles non rémunérés. Elles n'ont souvent pas accès à la terre, ce qui les empêche d'accéder au crédit et accroît leur dépendance financière. Si le développement des infrastructures de transport peut apparemment résoudre ce problème, l'étude précédente révèle que la nouvelle voie ferrée perturbe les itinéraires ruraux et que seules les personnes disposant de ressources financières plus importantes en ont profité. Comme indiqué ici, il est peu probable que la croissance économique générée par le chemin de fer permette de remédier à cette situation.

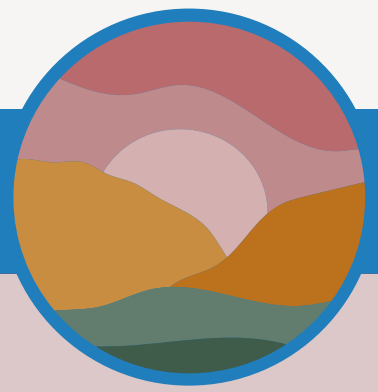
Les disparités sont particulièrement marquées pour les femmes déplacées par le projet SGR, qui ont vécu ou travaillé le long de la voie ferrée ou dont les itinéraires ont été perturbés par le projet. Le déplacement entraîne une perte de moyens de subsistance pour les femmes, qui sont profondément connectées à leur environnement local, car le déplacement perturbe l'accès à la terre, à l'eau et aux marchés et met en péril leur capacité à subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. En tant que principales collectrices d'eau, les femmes dépendent particulièrement de l'accès à la terre. Le fait

d'être éloignées de leurs communautés et de leurs terres familières les expose également à un risque accru de violences fondées sur le genre. Il est difficile de trouver à nouveau un revenu suite à un déplacement, et de nombreuses femmes rurales et autochtones du Kenya sont déjà confrontées à la discrimination et aux stéréotypes, ce qui constitue un obstacle supplémentaire. Elles sont donc exposées à des difficultés économiques accrues et à une exploitation potentielle. En outre, l'accès des femmes à l'indemnisation est un processus que beaucoup qualifient de discriminatoire en raison des normes sociales, de l'accès limité aux ressources et de leur exclusion des processus décisionnels.

Impacts environnementaux

Des impacts négatifs sur l'environnement ont également été observés, pour diverses raisons, notamment à cause de mauvaises pratiques de construction et du tracé du SGR qui traverse des pâturages et d'importantes aires de conservation. Selon les chiffres, environ 25 % de la population kényane est constituée de pasteurs, dont beaucoup sont des autochtones. Étant minoritaires et victimes de préjugés sociaux et culturels, les femmes autochtones kényanes sont confrontées à d'autant plus de défis et de contraintes, ce qui explique leur taux de pauvreté plus élevé. La construction du chemin de fer a dégradé des terres, détruit des écosystèmes essentiels, provoqué des inondations, contaminé les eaux et perturbé les déplacements de la faune sauvage. Les déversements de pétrole sont devenus un sujet de préoccupation à cause des accidents de transport inévitables. Un déversement catastrophique a déjà eu lieu dans la rivière Thange, qui ne peut plus être utilisée à des fins domestiques ou pour l'irrigation des terres, ces dernières étant elles-mêmes devenues impropres à l'agriculture. Bien que les études d'impact sur l'environnement aient déclaré la conformité aux normes internationales, cette étude affirme qu'il est évident que ces normes doivent encore être pleinement mises en œuvre.

Les projets nuisibles de la BRI ne sont pas sans rencontrer d'opposition, et la fermeture d'une centrale électrique à charbon à Lamu est un exemple inspirant pour qui s'oppose activement à ces développements néfastes. Le projet, qui aurait perturbé des zones riches en biodiversité et culturellement importantes, a été stoppé par le Tribunal national de l'environnement du Kenya en raison d'une évaluation insuffisante de l'impact environnemental et social. En 2020, la Banque industrielle et commerciale de Chine, l'un des principaux bailleurs de fonds, a annoncé son intention de retirer son financement. Bien que le tribunal ait déclaré qu'il ne s'agissait pas d'une décision visant à condamner le charbon, celle-ci a été au moins partiellement influencée par les manifestations et les campagnes menées sur le terrain. L'influence de ces mouvements crée un précédent pour l'avenir des investissements nuisibles (comme ceux du charbon, du pétrole et du gaz) et envoie un message important à celles et ceux d'entre nous qui s'engagent en faveur d'un avenir vert et vivable pour tout le monde. Même si ce n'est pas la volonté de renoncer au charbon qui a permis d'arrêter le projet, le recours efficace aux campagnes et aux manifestations montre que les citoyen.ne.s peuvent faire la différence face aux politiques et aux projets néfastes.



Les projets liés à la BRI se multiplient dans toute l'Asie, et nos recherches précédentes se sont concentrées sur l'Asie du Sud-Est et l'Asie centrale. Bien qu'il ait été brièvement mentionné dans nos rapports précédents, le présent rapport porte sur le cas de l'Indonésie et vise à souligner les incidences négatives actuelles tout en mettant en lumière les changements observés, ou l'absence de changements. L'Indonésie devrait être l'un des principaux bénéficiaires de la BRI et, en 2022, de nouveaux projets relatifs au charbon y ont été annoncés, notamment une centrale électrique à charbon dédiée au projet, ainsi que l'exploitation de mines de charbon.

Lors d'un atelier régional de renforcement des capacités organisé en Asie avec GFC en 2020, les participant.e.s ont examiné les effets de l'initiative BRI sur les forêts et les droits humains dans plusieurs parties de l'Asie et ont exprimé beaucoup d'inquiétudes quant à la collaboration de l'Indonésie avec les investisseurs chinois. Une attention particulière a été accordée au projet de train à grande vitesse de Bandung, financé par la Banque chinoise de développement. Des organisations telles que le Forum indonésien pour l'environnement vivant (Indonesian Forum for Living Environment- WALHI), la plus grande et plus ancienne ONG environnementale d'Indonésie, qui est également membre de GFC, ont marqué leur opposition à ce projet pour de multiples raisons. Elles ont souligné la destruction des forêts, des cours d'eau et de la biodiversité résultant de sa mise en œuvre, ainsi que les préoccupations en matière de droits humains, notamment la destruction d'habitations et de terres agricoles. En outre, elles ont souligné l'absence de consultation des communautés tant au stade de la planification qu'à celui de l'exécution.

En outre, WALHI a inténué une action en justice, analysé et retracé les banques qui financent les projets et tenté d'entamer un dialogue avec les autorités chinoises en écrivant à l'ambassade de Chine en Indonésie. Hélas, les autorités chinoises ont ignoré ces tentatives et, en 2023, le projet est en phase d'essai, malgré l'absence d'une participation suffisante de la communauté. L'absence de consultation soulève la question de savoir à qui profite ce projet, en particulier au regard des destructions occasionnées, ce qui rappelle les problèmes similaires rencontrés par le projet ferroviaire de la BRI au Kenya.

L'examen critique du projet de ligne ferroviaire à grande vitesse de Bandung montre que les répercussions de l'initiative de la BRI vont au-delà des considérations économiques. En effet, des préoccupations majeures apparaissent en matière de dégradation de l'environnement, de participation des communautés et de justice sociale. Comme l'a souligné WALHI dans ce cas, il existe un dénominateur commun qui relie bon nombre de projets de la BRI, à savoir un déficit démocratique qui fait que les intérêts du « développement » sont priorités par rapport au bien-être des communautés sur le terrain et que les groupes privilégiés sont priorités par rapport à d'autres groupes. WALHI insiste sur la nécessité de construire des mouvements forts, capables de plaider contre les entreprises néfastes. Cet aspect est particulièrement pertinent pour les questions d'égalité de genre en Indonésie, puisque WALHI souligne que les femmes sont devenues des actrices essentielles dans ces campagnes.



Formation WALHI, avec un groupe de femmes d'une communauté vivant près de la forêt dans le sous-district de Pesisir Selatan, dans la province de Sumatera Ouest, en Indonésie. Photo : WALHI

Cependant, être plus visibles et plus actives en première ligne représente un risque particulier pour les femmes. Comme nous l'avons souligné dans nos travaux antérieurs, les femmes en première ligne pour la justice climatique sont souvent la cible de violences fondées sur le genre. Les femmes sont en outre plus affectées par les dommages environnementaux et les disparités économiques causés par le développement et l'extractivisme. La nécessité de résister et les dangers encourus pour celles qui le font constituent une raison additionnelle, justifiant que les projets de la BRI consacrent beaucoup d'efforts à l'intégration d'analyses d'impact sur le genre, en consultation avec les communautés sur le terrain, s'ils entendent respecter leurs engagements en matière de droits humains et parvenir à une « civilisation écologique » pour tous. Les femmes et les personnes issues de la diversité de genre sont indispensables à la construction du changement et doivent être au premier plan de la consultation plutôt que d'être oubliées ou exclues, ce qui est le cas jusqu'à présent, si l'on se fie à l'absence de rapports sur la question du genre.

Une transition juste

Bien que ce chemin de fer ait fait l'objet d'une attention considérable, la transition depuis le pétrole, le gaz et le charbon se reflète également dans les projets de la BRI, avec par exemple des projets hydroélectriques ou l'extraction de minerais pour les batteries. En outre, si la Chine s'est engagée à abandonner le charbon et les combustibles fossiles, cela ne se traduit pas dans ses pratiques à l'étranger, puisqu'il existe encore des parcs industriels et des processus de construction de l'initiative BRI qui requièrent des ressources intensives en charbon et en combustibles, de même que les transports maritimes et le commerce associés, qui requièrent du charbon et du gaz.

En Indonésie, la majeure partie de l'énergie provient du charbon, et le gouvernement s'est engagé à mettre hors service toutes les centrales à charbon d'ici 2040 pour atteindre le « zéro net » en 2050 (un plan qui reste insuffisant en soi, car les gouvernements devraient viser le « zéro réel »). Cependant, il existe encore des parcs à charbon en construction, dont un qui polluera énormément, et il n'y a pas de lignes directrices claires concernant les « projets verts ».

Les projets de transition énergétique causent également des dommages importants aux personnes et à l'environnement. En 2022, nous avons mis l'accent sur les droits humains et les problèmes environnementaux liés à un barrage hydroélectrique en Indonésie. Un barrage que même la Banque mondiale – dont les antécédents en matière de financement de projets nuisibles sont pourtant peu reluisants – et la Banque asiatique de développement ont refusé de financer en raison des inquiétudes qu'il suscitait. Malheureusement, ce barrage est toujours en construction, bien qu'il soit situé à proximité de forêts primaires, qu'il menace les populations autochtones locales de déplacement en raison des risques d'inondations et qu'il menace l'orang-outan Tapanuli, une espèce rare et menacée, ainsi que d'autres espèces primordiales. L'absence de changement et de prise en compte de ces graves problèmes pour la biodiversité, de même que l'absence de considération pour les communautés touchées, et la poursuite de la construction mettent en évidence une tendance commune aux projets de la BRI, ainsi que la mise en place d'une transition énergétique tout à fait injuste.



Femmes de Batipuh Selatan, Tanah Datar dans l'ouest de Sumatra, transformant des clous de girofle et du café.
Photo : Chaus Uslaini : Chaus Uslaini, WALHI

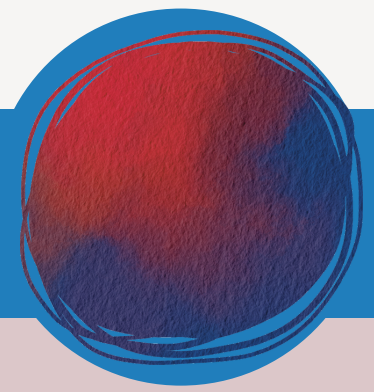
L'extraction de matériaux de transition pour les batteries et d'autres matériaux destinés à la technologie pose également un problème à l'échelle mondiale, et les projets de l'initiative BRI y contribuent grandement. L'Indonésie est un point névralgique de l'exploitation minière de matériaux de transition énergétique, ce qui suscite un large éventail de préoccupations en matière d'environnement et de droits humains dans le cadre de l'extractivisme.

Par exemple, le parc industriel indonésien de Morowali (IMIP), un site d'extraction de nickel indirectement lié à la Banque mondiale par l'intermédiaire de la Société financière internationale (SFI), et financé par de multiples banques chinoises, provoque des dégâts environnementaux considérables, notamment à cause du rejet de déchets qui ont un impact négatif sur les communautés qui vivent de la pêche, de la perte de biodiversité, de la pollution de l'air due au charbon et de l'augmentation de la déforestation. Le projet a entraîné la militarisation et l'augmentation de la présence policière dans la région, et les employé.e.s sont soumis à des conditions de travail déplorables, tandis que les communautés locales luttent contre les effets négatifs sur l'agriculture, tous ces problèmes affectant les femmes de manière disproportionnée. L'abandon des procédés énergétiques nocifs doit s'accompagner d'une transition qui ne porte pas atteinte à l'environnement et aux droits humains ; or, ce n'est pas souvent le cas.



Les élèves de l'école primaire Eor-Ewuaso, dans le comté de Narok, ont installé des panneaux dans toute la région pour rappeler à la communauté de conserver et de protéger les forêts locales. Crédit photo : Jeanette Sequeira. Publié à l'origine sur [Intercontinental Cry](#).

ÉTUDE DE CAS : ARGENTINE



La BRI est relativement récente pour les pays d'Amérique latine, mais on voit déjà apparaître des rapports faisant état de problèmes liés aux droits humains et à l'environnement. Mongabay a mis en lumière un rapport du Collectif sur les financements et investissements chinois, les droits humains et l'environnement (abrégé CICDHA en espagnol), qui a examiné 26 projets dans différents pays et a constaté que presque tous ces projets ont contribué à la déforestation, à la pollution de l'eau et à des violations des droits humains touchant surtout les communautés autochtones et locales. Si l'on se penche sur ces rapports, une autre problématique caractéristique des projets de la BRI est de savoir si la Chine est disposée à mener des consultations et à s'améliorer à la lumière des préoccupations actuelles en matière de droits humains et d'environnement, ou si elle se contente de poursuivre ses activités préjudiciables comme si de rien n'était.

En outre, comme dans les cas précités, on constate un manque alarmant de transparence et d'accès à l'information en ce qui concerne les projets en cours qui occasionnent des ravages à grande échelle. Cela a été souligné dans le rapport sur le cas du Venezuela, où les communautés autochtones touchées n'ont pas pu obtenir les informations nécessaires sur un projet d'exploitation aurifère auquel elles n'avaient pas consenti. Le CICDHA n'a pas pu présenter l'évolution de la situation en raison du peu d'informations disponibles. Il s'agit là d'une tendance profondément troublante dans les rapports de l'initiative BRI, non seulement en ce qui concerne les questions de genre, mais aussi les droits humains et les préoccupations environnementales.

La Chine se lance également dans de vastes projets de matériaux de transition en Amérique latine. La mine de lithium de Cuchari-Olaroz, située dans la province argentine de Jujuy, est particulièrement alarmante. Le rapport du CICDHA indique que les promoteurs du projet n'ont pas réalisé d'études d'impact environnemental approfondies, ce qui a entraîné des lacunes au niveau des informations concernant les impacts sur les zones humides et l'eau potable. Six des communautés voisines sont autochtones et n'ont pas été consultées.

Nous savons que l'extraction du lithium et la production de batteries ont un impact considérable sur l'environnement. Par exemple, la production de batteries lithium-ion génère plus d'émissions de CO₂ que la production de véhicules à essence. Ces batteries sont également réputées pour être difficiles à éliminer et 40 % des émissions générées proviennent des processus d'extraction. L'Argentine multiplie les projets liés au lithium et la Chine s'implique également dans le cadre de la BRI, le pays du cône sud étant appelé à devenir le plus grand producteur de lithium au monde. L'importance croissante accordée aux « carburants du futur qui ne génèrent aucune émission polluante » soulève de sérieuses questions quant à la manière dont ces carburants peuvent être conciliés avec les énormes quantités d'émissions générées par l'exploitation minière, question qui reste en suspens.

Les implications historiques de l'extractivisme minier font écho au colonialisme moderne qui sévit en Amérique latine. L'Argentine a une histoire de colonisation très complexe et a été l'un des chefs de file de l'extractivisme néolibéral, lequel sévit dans sur la totalité de son territoire. Les Peuples Autochtones et les communautés locales sont les plus durement touchés par l'exploitation minière et l'extractivisme, tendance qui se retrouve dans le cas des mines de lithium.

Les femmes sont profondément affectées par l'extractivisme et, en Argentine, ce sont les femmes autochtones qui ont le plus souffert des conséquences de la ruée vers le lithium, comme l'indique cette enquête du Washington Post. Ces femmes, qui jouent souvent un rôle crucial au sein de leurs communautés, se sont mises en première ligne pour défendre leurs territoires ancestraux, s'engageant dans des manifestations et des actions de plaidoyer pour protéger leurs droits, leurs terres et l'environnement. Elles sont néanmoins confrontées à de nombreux défis, notamment la marginalisation systémique, les violence de genre et l'accès limité aux ressources, ce qui ne fait qu'exacerber leur situation déjà précaire. Leurs histoires soulignent la nécessité urgente d'aborder les dimensions sociales, environnementales et de genre dans les processus d'extraction.

Selon cet article, l'extraction des ressources à des fins d'exportation a joué un rôle déterminant dans le développement socio-économique de l'Amérique latine, souvent qualifié de « tapis roulant de la production », et caractérisé par un déclin social et environnemental croissant au fur et à mesure que le processus d'extraction s'intensifie. Il est essentiel de tirer les leçons des implications historiques de l'extractivisme et de la dynamique néocoloniale en cours. Les industries extractives ont historiquement perpétué le déclin social et environnemental en Amérique latine, et l'expansion de l'extraction du lithium grâce aux investissements chinois ne fait qu'accentuer ces défis. Alors que l'Argentine et la Chine intensifient leur implication dans l'extraction du lithium, il devient impératif de s'attaquer aux conséquences inhérentes à sa production en matière d'environnement et de droits humains.



Forêt dans le parc national de Tierra Fuego, Argentine. Photo de la forêt de Tierra Fuego : Francesco Veronesi

CONCLUSION



L'initiative « la ceinture et la route », bien qu'elle vise à améliorer le commerce et les infrastructures, a toujours des effets négatifs importants et indéniables sur les femmes, les Peuples Autochtones, les communautés locales, les droits humains et l'environnement, comme le montre l'analyse des projets de la BRI au Kenya, en Indonésie et en Argentine. Il est également évident que la pression en faveur de la transition énergétique entraîne des émissions élevées, des violations des droits humains, ainsi qu'une profonde dégradation de l'environnement. Nous devons rester vigilant.e.s dans cette quête d'un avenir « vert », d'autant plus qu'il n'existe pas de lignes directrices claires ni de sanctions en cas d'infraction.

L'absence d'analyses d'impact genrées et de consultations des communautés affectées reste un sujet de préoccupation. Dans l'ensemble, les impacts négatifs de la BRI sur les femmes, les Peuples Autochtones, les communautés locales, les droits humains et l'environnement sont évidents. Cette absence de rapports sur la dimension de genre, de consultation des communautés et de prise en compte de la justice environnementale et sociale souligne aussi la nécessité de réaliser des études d'impact complètes, d'élaborer des politiques tenant compte de la dimension de genre et de mettre en place des processus de prise de décision inclusifs. Il est essentiel de s'attaquer à ces disparités et de défendre une transition juste, qui donne la priorité au bien-être des communautés concernées et à l'environnement.

À l'avenir, la Chine et les pays concernés par les projets de la BRI devraient prendre en compte et inclure activement les populations historiquement exclues et exploitées lorsqu'ils acceptent ces projets. Pour ce faire, l'analyse de genre est essentielle et la consultation des populations autochtones par le biais du consentement préalable, libre et éclairé (FPIC) est obligatoire, car les Peuples Autochtones protègent la majeure partie de la biodiversité mondiale. Si les changements proposés ne tiennent pas compte des modes de vie des populations autochtones, il ne s'agit pas de solutions « vertes », mais bien d'actions activement nuisibles. En outre, les promoteurs de ces projets doivent réaliser des études d'impact environnemental en bonne et due forme pour tous les projets, y compris les parcs industriels, qui présentent souvent des failles, et les lignes directrices de ces études doivent être renforcées afin qu'elles ne puissent pas être ignorées ou balayées d'un revers de main. Les opposant.e.s aux projets nuisibles doivent continuer à faire pression sur les gouvernements et les fonctionnaires, tout en cherchant à obtenir davantage d'informations sur le financement de ces projets, même lorsqu'elles sont prétendument indisponibles.



Au gouvernement chinois

- Renforcer les politiques de protection environnementale et sociale : renforcer les réglementations afin de garantir que les projets de la BRI respectent des normes environnementales et sociales solides, notamment en réalisant des évaluations approfondies des incidences environnementales et sociales et en adoptant des mesures pour atténuer les répercussions négatives sur les Peuples Autochtones et les femmes.
- Promouvoir la justice de genre : intégrer des approches tenant compte des dimensions de genre dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des projets de la BRI ; garantir une participation significative des femmes aux processus décisionnels et leur donner accès aux opportunités économiques, à l'éducation et aux soins de santé.
- Respecter les droits des Peuples Autochtones : reconnaître et respecter les droits collectifs des Peuples Autochtones, y compris leurs droits à la terre, aux ressources et à l'autodétermination ; faciliter les consultations inclusives avec les communautés autochtones, en veillant à garantir le consentement libre, préalable et éclairé dans la planification et la mise en œuvre des projets.

Aux gouvernements des pays hôtes

- Renforcer les cadres juridiques : développer ou améliorer les législations nationales qui protègent les droits des Peuples Autochtones et des femmes dans toutes leurs diversités, en s'alignant sur les normes internationales en matière de droits humains ; garantir des mécanismes efficaces de mise en œuvre et de contrôle de conformité des projets.
- Promouvoir la participation et la consultation: organiser des processus de consultation constructifs et inclusifs avec les Peuples Autochtones et les organisations de femmes lors de la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des projets ; respecter les connaissances traditionnelles et les processus de prise de décision des Peuples Autochtones.
- Renforcer la gouvernance environnementale : renforcer la capacité des agences environnementales et des organismes de réglementation à contrôler et à appliquer efficacement les réglementations environnementales ; encourager la transparence, l'accès public à l'information et le contrôle indépendant des projets de la BRI.

Aux entreprises chinoises et des pays hôtes

- Mettre en œuvre des mesures de diligence raisonnable : mener des évaluations complètes de diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement pour les projets de la BRI ; identifier et traiter les impacts négatifs potentiels sur les Peuples Autochtones et les femmes, en veillant à la conformité avec les normes et lignes directrices internationales pertinentes.
- Adopter des pratiques commerciales responsables : adopter et promouvoir des pratiques commerciales responsables donnant la priorité au respect des droits humains, notamment les droits des Peuples Autochtones et la justice en matière de genre ; mettre en place des mécanismes de réclamation pour traiter les plaintes et offrir des voies de recours aux communautés concernées.
- Soutenir le renforcement des capacités et le développement durable : investir dans des programmes de renforcement des capacités locales afin de consolider les compétences et les connaissances des communautés locales, y compris les Peuples Autochtones et les femmes, pour qu'elles participent activement aux projets de la BRI et en tirent profit ; promouvoir des moyens de subsistance durables et soutenir les activités génératrices de revenus.

A la communauté internationale

- Favoriser la collaboration multilatérale : renforcer la coopération internationale et la coordination entre les gouvernements, les organisations de la société civile et les institutions internationales pour traiter les impacts des projets de la BRI sur l'environnement et les droits humains ; faciliter le partage des connaissances, l'échange des meilleures pratiques et l'apprentissage par les pairs.
- Surveiller et rendre compte des impacts : mettre en place des mécanismes de contrôle indépendants afin d'évaluer les impacts des projets de la BRI sur le plan social, environnemental et en matière de droits humains ; encourager l'établissement de rapports transparents sur les résultats et les évolutions des projets, en particulier en ce qui concerne les droits des Peuples Autochtones et des femmes.
- Fournir une assistance technique et financière : allouer des ressources pour soutenir les initiatives de renforcement des capacités et les programmes d'assistance technique dans les pays d'accueil ; se concentrer sur le renforcement des capacités des Peuples Autochtones et des organisations de femmes à s'engager dans les processus de prise de décision et à exiger des comptes aux parties prenantes concernées.

En mettant en œuvre ces recommandations sur les politiques, les parties prenantes concernées peuvent s'efforcer d'atténuer les effets négatifs des projets menés dans le cadre de l'initiative chinoise « la ceinture et la route » sur l'environnement et les droits humains. Mettre l'accent sur les droits des Peuples Autochtones et des femmes dans toutes leurs diversités contribuera à des résultats plus durables et plus inclusifs en matière de développement.

Additional Resources

- Informe: ¿Es la BRI congruente con la promesa de la COP15 de una “civilización ecológica”?
- Couverture forestière 60 : Quel est l'impact de l'initiative « Belt and Road » (BRI) sur les femmes et les forêts ?
- Informe sobre la reunión regional de la campaña sobre Industrias Extractivas, Turismo e Infraestructura en Asia [EN]